

# *Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham*

LE 2 AVRIL 2019

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil municipal de Brownsburg-Chatham tenue le mardi 2 avril 2019, à 19 h, à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud situé au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham, lieu autorisé par la résolution numéro 10-05-170.

À laquelle sont présents :

Madame Catherine Trickey	Mairesse
Poste vacant	Siège # 1
Monsieur André Junior Florestal	Siège # 2
Madame Sylvie Décosse	Siège # 3
Monsieur Kévin Maurice	Siège # 4
Monsieur Antoine Laurin	Siège # 5

Est absent :

Monsieur Stephen Rowland	Siège # 6
--------------------------	-----------

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de Madame Catherine Trickey, Mairesse

Sont également présents :

Monsieur Hervé Rivet, Directeur général et  
Monsieur Pierre-Alain Bouchard, Greffier et directeur  
du Service juridique

## ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. DÉCLARATION DE LA MAIRESSE
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR  
Cinquante (50) personnes étaient présentes dans la salle des délibérations
4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2019
6. ADOPTION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES PAIEMENTS POUR LE MOIS DE MARS 2019 AU MONTANT DE 1 796 398,97 \$

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

7. DÉPÔT PAR LE GREFFIER DES DOCUMENTS SUIVANTS:
- 7.1 Rapport mensuel du Service de l'urbanisme et du développement durable :
- |  |                   |
|--|-------------------|
| <b>Valeur au cours du mois de février 2019 :</b> | <b>3 000 \$</b>   |
| <b>Valeur au cours du mois de février 2018 :</b> | <b>503 000 \$</b> |
| <b>Valeur pour l'année 2019:</b>                 | <b>786 500 \$</b> |
- 7.2 Rapport mensuel du Service de sécurité incendie du mois de février 2019;
- 7.3 Rapport d'activités du trésorier pour l'exercice financier 2018 (article 513 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités)

### **GESTION ET ADMINISTRATION**

- 8.1 Autorisation transfert de dossiers :  
(No. Cour :700-17-009100-123) et  
(No. Cour : 700-22-038479-175) au cabinet Trivium Avocats
- 8.2 Nomination d'une personne autorisée à signer pour et au nom de la Ville de Brownsburg-Chatham les documents électroniques du ministère de Revenu Québec «MON DOSSIER » - madame Nathalie Derouin
- 8.3 Nomination d'une personne autorisée à signer pour et au nom de la Ville de Brownsburg-Chatham les documents électroniques du ministère de Revenu Québec «MON DOSSIER » - madame Josée Turpin
- 8.4 Mandat d'autorisation pour procéder à la radiation de l'avis d'imposition d'une réserve pour fins publiques et de son renouvellement sur les parties des lots 4 236 027 et 4 236 507, du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière d'Argenteuil
- 8.5 Entente avec la Ville de Lachute concernant la répartition des coûts relatifs aux études concernant l'aménagement du cours d'eau sans nom dans le secteur de la rue Urbain
- 8.6 Autorisation de vente de terrains par la ville des lots 4 678 391, 4 678 393 et 4 678 367 du cadastre du Québec à Monsieur Louis Lopez
- 8.7 Autorisation de vente de terrain par la Ville du lot 4 234 352 du cadastre du Québec à monsieur Travis Desjardins et madame Emilie Gauthier
- 8.8 Autorisation de vente de terrain par la Ville du lot 4 678 527 du cadastre du Québec à messieurs Roland EL Ghassan et George Rishan

# ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

## **RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATIONS LOISIRS & CULTURE**

- 9.1 Abolition du poste d'assistant directeur (administratif) du Service de sécurité incendie
- 9.2 Embauche – Directeur du Service sécurité incendie

## **LOISIRS & CULTURE**

- 10.1 Autorisation - Collectes de fonds diverses aux intersections de la rue Principale et des Érables en 2019
- 10.2 Demande d'autorisation – Utilisation du parc des Vétérans pour un « Rase-O-Thon » ainsi qu'une collecte de fonds le 19 mai 2019
- 10.3 Nomination d'un représentant municipal responsable de la bibliothèque et d'un substitut
- 10.4 Entente avec la Commission scolaire de la Rivière-du-nord pour l'entretien des pelouses des écoles Saint-Philippe et Bouchard

## **SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

- 11.1 Ententes intermunicipales établissant la fourniture de service d'entraide automatique et mutuelle avec le Service de sécurité incendie de Saint-André d'Argenteuil
- 11.2 Ententes intermunicipales établissant la fourniture de service d'entraide automatique et mutuelle avec le Service de sécurité incendie de Lachute
- 11.3 Embauche d'un pompier temps partiel sur appel
- 11.4 Audit de regroupement des services de sécurité incendie – Phase 2
- 11.5 Maintien de la condition physique chez les pompiers

## **URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**

- 12.1 Adoption du second projet de règlement numéro 197-09-2018 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de créer deux nouvelles zones agricoles, soit la zone A-128-1 à même une partie de la zone A-128 et la zone agricole A-132-1 à même une partie des zones A-131 et A-132 et d'y permettre l'usage «Entreprise de production de cannabis» comme usage Activité agricole autre (A3) et d'y édicter des dispositions particulières

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

- 12.2 Cession aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels – Demande de permis de lotissement numéro 2019-00002 – Création des lots 6 280 476 à 6 280 479 du cadastre du Québec – Monsieur Hugo St-Denis (montant des frais de parcs, terrains de jeux et espaces naturels : 4 860 \$)
- 12.3 Demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'autoriser à des fins autres que l'agriculture une superficie approximative de 1,51 hectare, correspondant à une partie du 4 677 173 du cadastre du Québec et d'y permettre l'exploitation d'une sablière – Monsieur Claude Baril pour et au nom de l'entreprise 9045-3499 Québec inc.

### **TRAVAUX PUBLICS (Équipements et infrastructures (hygiène du milieu))**

- 13.1 Barrage principal du lac Crooks (X0004892) et digue secondaire du lac Crooks (X2111375) – Démarches de mise aux normes de barrages de forte contenance
- 13.2 Barrage McNaughton (X0004907) – Démarches de mise aux normes d'un barrage de forte contenance
- 13.3 Demande d'autorisation pour l'ajout d'une lumière de rue, entre le 89 et le 146, chemin Sinclair
- 13.4 Renouvellement du contrat de Service avec le Centre de Tri d'Argenteuil pour l'année 2019
- 13.5 Résultats d'appel d'offres public - Travaux de réhabilitation d'un tronçon de la rue Principale entre la rue du Couvent et de la Septaco – Octroi de contrat
- 13.6 Balayage de rue – Autorisation de contrat pour la saison estivale 2019 – Location d'un balai sans opérateur

**14. 2<sup>e</sup> période de questions**

**15. Levée de la séance**

### **19-04-072 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kévin Maurice et il est résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

Adoptée à l'unanimité

# ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

## ***Déclaration de la Mairesse***

### ***1<sup>re</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS***

À 19h05, la période des questions est ouverte.

*De à 19h05 à 19h20: Des contribuables posent des questions sur différents dossiers et madame la Mairesse, leur répond.*

#### **19-04-073 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2019**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Sylvie Décosse et il est résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 mars 2019 soit et est adopté tel que proposé.

Adoptée à l'unanimité

#### **19-04-074 ADOPTION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES PAIEMENTS POUR LE MOIS DE MARS 2019**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des documents transmis par le Directeur général, monsieur Hervé Rivet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Sylvie Décosse et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve la liste des chèques et des paiements au fonds d'administration pour le mois de mars 2019, en date du 28 mars 2019, au montant de 1 796 398,97 \$.

QUE ces documents fassent partie intégrante du procès-verbal comme s'ils étaient ici au long reproduits.

Adoptée à l'unanimité

### **GESTION ET ADMINISTRATION**

#### **19-04-075 AUTORISATION TRANSFERT DE DOSSIERS : (NO. COUR : 700-17-009100-123) ET (NO. COUR : 700-22-038479-175) AU CABINET TRIVIUM AVOCATS**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham a confié certains mandats de services professionnels au cabinet Deveau Avocats;

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QUE plusieurs avocats œuvrant notamment en droit municipal et pour la Ville ont quitté le cabinet Deveau Avocats pour rejoindre le cabinet Trivium Avocats à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire continuer d'être représentée par les avocats responsables de ses dossiers en cours qui joindront Trivium Avocats et aussi retenir les services de ce cabinet;

CONSIDÉRANT le contenu du courriel de Trivium Avocats adressé à la mairesse et au directeur général le 7 mars 2019, ledit courriel faisant partie intégrante de la présente résolution;

CONSIDÉRANT QUE Trivium Avocats s'est engagé dans le courriel à maintenir les services juridiques à la Ville aux mêmes conditions financières que celles qui prévalaient.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur général, monsieur Hervé Rivet.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Antoine Laurin et il est résolu :

QUE la Ville de Brownsburg-Chatham mette un terme aux mandats actuellement en cours auprès de la firme Deveau Avocats pour les confier à la firme Trivium Avocats aux mêmes conditions en ce qui concerne les dossiers suivant :

1. Brownsburg-Chatham c. Michel Guay  
(N°. Cour : 700-17-009100-123); et
2. Ville de Brownsburg-Chatham c. CIMA + S.E.N.C.  
(N°. Cour : 700-22-038479-175).

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le Directeur général, monsieur Hervé Rivet, à confirmer le transfert du cabinet Deveau Avocats des deux dossiers précités, soit tout le contenu papier, informatique ou toute autre information pertinente requise au cabinet Trivium Avocats.

Adoptée à l'unanimité

**19-04-076 NOMINATION D'UNE PERSONNE AUTORISÉE À  
SIGNER POUR ET AU NOM DE LA VILLE DE  
BROWNSBURG-CHATHAM LES DOCUMENTS  
ÉLECTRONIQUES DU MINISTÈRE DE REVENU  
QUÉBEC «MON DOSSIER» - MADAME NATHALIE  
DEROUIN**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer une personne autorisée, à signer pour et au nom de la Ville de Brownsburg-Chatham, les documents électroniques du *ministère du Revenu Québec* « MON dossier » - NEQ : 8831 851 132, à savoir :

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

- à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQUR – Entreprises;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à « Mon dossier » pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de la Trésorière, madame Nathalie Derouin.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kévin Maurice et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham nomme, madame Nathalie Derouin, Trésorière, personne autorisée à signer pour et au nom de la Ville de Brownsburg-Chatham, les documents électroniques du ministère du Revenu Québec « MON dossier » - NEQ : 8831 851 132.

Adoptée à l'unanimité

### **19-04-077 NOMINATION D'UNE PERSONNE AUTORISÉE À SIGNER POUR ET AU NOM DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM LES DOCUMENTS ÉLECTRONIQUES DU MINISTÈRE DE REVENU QUÉBEC «MON DOSSIER » - MADAME JOSÉE TURPIN**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer une personne autorisée, à signer pour et au nom de la Ville de Brownsburg-Chatham, les documents électroniques du *ministère du Revenu Québec* « MON dossier » - NEQ : 8831 851 132, à savoir :

- à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQUR – Entreprises;

## *Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham*

- à gérer l'inscription de l'entreprise à « Mon dossier » pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de la Trésorière, madame Nathalie Derouin.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Antoine Laurin et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham nomme, madame Josée Turpin, assistante trésorière personne autorisée, à signer pour et au nom de la Ville de Brownsburg-Chatham, les documents électroniques du ministère du Revenu Québec « MON dossier » - NEQ : 8831 851 132.

Adoptée à l'unanimité

**19-04-078 MANDAT D'AUTORISATION POUR PROCÉDER À LA RADIATION DE L'AVIS D'IMPOSITION D'UNE RÉSERVE POUR FINS PUBLIQUES ET DE SON RENOUVELLEMENT SUR LES PARTIES DES LOTS 4 236 027 ET 4 236 507, DU CADASTRE DU QUÉBEC, DANS LA CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE D'ARGENTEUIL**

CONSIDÉRANT QU'un avis d'imposition d'une réserve pour fins publiques avait été dûment publié, le 17 octobre 2013 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière d'Argenteuil sous le numéro 20 333 663 quant aux parties des lots 4 236 027 et 4 236 507, du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière d'Argenteuil, appartenant autrefois à monsieur Terrance Morrow;



## *Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham*

CONSIDÉRANT QU'un renouvellement de l'avis d'imposition de cette réserve pour fins publiques sur les mêmes lots avait été publié, le 30 septembre 2015 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière d'Argenteuil sous le numéro 20 333 663;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham n'a pas continué ses démarches d'acquisition et d'aménagement des parties des lots précités à des fins publiques, de réserve foncière et/ou industrielle;

CONSIDÉRANT QUE le délai supplémentaire de deux (2) ans étant maintenant expiré, il y a lieu de procéder à la radiation de l'avis d'imposition d'une réserve pour fins publiques et de son renouvellement;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur général, monsieur Hervé Rivet.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Antoine Laurin et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le Directeur général, monsieur Hervé Rivet, à mandater M<sup>e</sup> Francine Nault, notaire, pour préparer tout document nécessaire à la radiation de l'avis d'imposition d'une réserve pour fins publiques et de son renouvellement sur les parties des lots 4 236 027 et 4 236 507, du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière d'Argenteuil.

QUE la Ville de Brownsburg-Chatham s'engage à assumer les frais de la notaire M<sup>e</sup> Francine Nault, pour la préparation de l'acte de radiation et de sa publication au Registre foncier.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, autorise le Directeur général, monsieur Hervé Rivet, à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires à cette radiation.

Adoptée à l'unanimité

### **19-04-079 ENTENTE AVEC LA VILLE DE LACHUTE CONCERNANT LA RÉPARTITION DES COÛTS RELATIFS AUX ÉTUDES CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT DU COURS D'EAU SANS NOM DANS LE SECTEUR DE LA RUE URBAIN**

CONSIDÉRANT la résolution 165-04-2018 adoptée par la Ville de Lachute le 3 avril 2018 concernant des travaux d'aménagement du cours d'eau sans nom dans le secteur de la rue Urbain, situé dans la Ville de Lachute;

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire, avant d'entamer tout travail d'aménagement, de faire des études portant notamment sur la nature et le lieu exact des travaux d'aménagement ainsi que sur la caractérisation écologique du bassin versant situé en partie sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté d'Argenteuil assumera la gestion de ces études, mais que la Ville de Lachute et la Ville de Brownsburg-Chatham devront en assumer les coûts;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent conclure une entente concernant la répartition des coûts reliés à ces études;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur général, monsieur Hervé Rivet.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Antoine Laurin et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la mairesse et le greffier, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente concernant la répartition des coûts relatifs aux études concernant l'aménagement du cours d'eau sans nom dans le secteur de la rue Urbain.

QU'en vertu de sa participation, la Ville de Brownsburg-Chatham s'assure un droit de regard et de questionnement du contenu du rapport préliminaire et du rapport final.

QUE la présente, en conformité avec l'esprit des articles 979 et suivants du Civil du Québec, ne constitue pas une reconnaissance ou un aveu de la responsabilité de la Ville de Brownsburg-Chatham dans le traitement ou l'écoulement naturel ou autres des eaux supérieures ainsi que sur des présumés dommages aux propriétés ou fonds inférieurs situés dans la Ville de Lachute.

QUE les coûts défrayés par la Ville de Brownsburg-Chatham ne devront pas dépasser 5,000 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

### **19-04-080    AUTORISATION DE VENTE DE TERRAINS PAR LA VILLE DES LOTS 4 678 391, 4 678 393 ET 4 678 367 DU CADASTRE DU QUÉBEC À MONSIEUR LOUIS LOPEZ**

CONSIDÉRANT QUE la Ville est propriétaire des lots 4 678 391, 4 678 393 et 4 678 367 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE tous les lots propriétés de la Ville ont été affichés publiquement sur le site internet de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Louis Lopez a déposé une offre d'achat de 53 600 \$ soit l'équivalent de l'évaluation municipale totale desdits lots;

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Lopez a déposé un chèque au montant de 5 360 \$, représentant le 10 % de dépôt demandé;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité finances ont pris connaissance du rapport de service de la Directrice du Service de l'urbanisme et du développement durable;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur général, monsieur Hervé Rivet.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kévin Maurice et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la vente des lots 4 678 391, 4 678 393 et 4 678 367 du cadastre du Québec, à monsieur Louis Lopez pour la somme de 53 600 \$.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la mairesse, madame Catherine Trickey et le directeur général, monsieur Hervé Rivet, à signer pour et au nom de la Ville les documents nécessaires donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**19-04-081    AUTORISATION DE VENTE DE TERRAIN PAR LA  
VILLE DU LOT 4 234 352 DU CADASTRE DU QUÉBEC À  
MONSIEUR TRAVIS DESJARDINS ET MADAME EMILIE  
GAUTHIER**

CONSIDÉRANT QUE la Ville est propriétaire du lot 4 234 352 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE tous les lots propriétés de la Ville ont été affichés publiquement sur le site internet de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Travis Desjardins et madame Emilie Gauthier ont déposé une offre d'achat de 22 800 \$ soit l'équivalent de l'évaluation municipale totale dudit lot;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Travis Desjardins et madame Emilie Gauthier ont déposé un chèque au montant de 2 280 \$, représentant le 10 % de dépôt demandé;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur général, monsieur Hervé Rivet a pris connaissance du rapport de service de la Directrice du Service de l'urbanisme et du développement durable;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur général, monsieur Hervé Rivet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Sylvie Décosse et il est résolu :

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la vente du lot 4 234 352 du cadastre du Québec à monsieur Travis Desjardins et madame Emilie Gauthier pour la somme de 22 800 \$.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la mairesse, madame Catherine Trickey et le directeur général, monsieur Hervé Rivet, à signer pour et au nom de la Ville les documents nécessaires donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**19-04-082    AUTORISATION DE VENTE DE TERRAIN PAR LA  
VILLE DU LOT 4 678 527 DU CADASTRE DU QUÉBEC À  
MESSIEURS ROLAND EL GHASSAN ET  
GEORGE RISHAN**

CONSIDÉRANT QUE la Ville est propriétaire du lot 4 678 527 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE tous les lots propriétés de la Ville ont été affichés publiquement sur le site internet de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE messieurs Roland EL Ghassan et George Rishan ont déposé une offre d'achat de 18 100 \$ soit l'équivalent de l'évaluation municipale totale dudit lot;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Roland EL Ghassan a déposé un chèque au montant de 2 081,04 \$, représentant le 10 % de dépôt demandé;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur général, monsieur Hervé Rivet a pris connaissance du rapport de service de la Directrice du Service de l'urbanisme et du développement durable;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service du Directeur général, monsieur Hervé Rivet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kévin Maurice et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la vente du lot 4 678 527 du cadastre du Québec à messieurs Roland EL Ghassan et George Rishan pour la somme de 18 100 \$.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la mairesse, madame Catherine Trickey et le directeur général, monsieur Hervé Rivet, à signer pour et au nom de la Ville les documents nécessaires donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

**RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATIONS**

**19-04-083 ABOLITION DU POSTE D'ASSISTANT DIRECTEUR (ADMINISTRATIF) DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT QU'un poste d'assistant directeur (administratif) du Service de sécurité incendie a été créé en juillet 2018 pour une durée de plus ou moins six (6) mois suivi d'une réévaluation;

CONSIDÉRANT la réévaluation des besoins et de la structure;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service madame Lisa Cameron, gestionnaire principale des services administratifs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Antoine Laurin et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'abolition du poste-cadre d'assistant directeur (administratif) au Service de sécurité incendie.

Adoptée à l'unanimité

**19-04-084 EMBAUCHE – DIRECTEUR DU SERVICE SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT QU'un processus d'embauche avec Comité de sélection formé de la mairesse, madame Catherine Trickey, du directeur général, monsieur Hervé Rivet et de madame Lisa Cameron, gestionnaire principale des services administratifs a été créé;

CONSIDÉRANT QUE parmi les candidatures reçues, celle de monsieur Michel Robert a été retenue;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité de sélection ;

CONSIDÉRANT QU'il y lieu que les membres du Conseil municipal acceptent par résolution, l'encadrement général des conditions d'embauche;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service madame Lisa Cameron, gestionnaire principale des services administratifs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Sylvie Décosse et il est résolu :

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE monsieur Michel Robert soit embauché à titre de directeur du Service de sécurité incendie de la Ville de Brownsburg-Chatham, à compter du 2 avril 2019, selon les conditions générales d'embauche telles que définies dans la « *Politique des conditions de travail des cadres municipaux* » et autorise la mairesse, madame Catherine Trickey à signer le contrat d'emploi de monsieur Michel Robert pour et au nom de la Ville de Brownsburg-Chatham.

Adoptée à l'unanimité

### **LOISIRS & CULTURE**

#### **19-04-085 AUTORISATION - COLLECTES DE FONDS DIVERSES AUX INTERSECTIONS DE LA RUE PRINCIPALE ET DES ÉRABLES EN 2019**

CONSIDÉRANT les diverses demandes de collectes de fonds aux intersections de la rue Principale et des Érables;

CONSIDÉRANT QUE ces collectes doivent obtenir l'approbation du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham souhaite répartir ces diverses collectes au courant de l'année 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham souhaite limiter à 6 par année, ce type de collectes;

CONSIDÉRANT QUE les organismes autorisés devront représenter une demande pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT QUE les organismes autorisés devront également obtenir l'autorisation du *Ministère des Transports du Québec* (MTQ), car cette intersection fait partie intégrante de la route 327;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Sonja Lauzon, Directrice du Service des travaux publics, loisirs & culture et directrice générale adjointe.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André Junior Florestal et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise les collectes de fonds suivantes à l'intersection de la rue Principale et des Érables au courant de l'année 2019 :

- Le 19 mai 2019 : Rase-o-thon  
(au profit de la société canadienne du cancer);
- Le 12 octobre 2019 : Maison des jeunes de Brownsburg-Chatham;
- Le 30 août et le 2 septembre 2019 : Pompiers  
(au profit de la recherche sur la dystrophie musculaire);
- Le 26 octobre 2019 : Légion Royale Canadienne  
(Jour du souvenir);
- Le 7 ou le 14 décembre 2019 : Paroisse Sainte-Trinité  
(Guignolée).

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE les organismes autorisés devront obtenir l'autorisation du ministère des Transports du Québec (MTQ) le cas échéant pour la tenue de la collecte de fonds.

Adoptée à l'unanimité

**19-04-086 DEMANDE D'AUTORISATION – UTILISATION DU PARC DES VÉTÉRANS POUR UN « RASE-O-THON » AINSI QU'UNE COLLECTE DE FONDS LE 19 MAI 2019**

CONSIDÉRANT la demande effectuée par Karine Emond, une citoyenne de Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT QUE celle-ci désire organiser, pour une 7<sup>e</sup> année, un rase-o-thon au parc des Vétérans et une collecte de fonds à l'intersection des rues des Érables et Principale;

CONSIDÉRANT QUE cet événement permettra d'amasser des fonds pour la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT la réception d'une lettre d'entente entre Madame Emond et la Société canadienne du cancer pour la tenue de cet événement;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Sonja Lauzon, Directrice du Service des travaux publics, loisirs et culture & directrice générale adjointe.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kévin Maurice et il est résolu :

QUE la Ville de Brownsburg-Chatham autorise madame Karine Emond à tenir son événement, le 19 mai 2019, de 10 h à 16 h, au parc des Vétérans et une collecte de fonds à l'intersection de la rue des Érables et de la rue Principale.

QUE les organisateurs devront s'assurer de la sécurité de leurs bénévoles lors des collectes notamment par le port de dossards réfléchissants.

QUE Madame Emond soit informée qu'elle doit obtenir l'autorisation du *ministère des Transports du Québec* (MTQ) le cas échéant pour la tenue de cette collecte de fonds.

Adoptée à l'unanimité

**19-04-087 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE ET D'UN SUBSTITUT**

CONSIDÉRANT QU'il est requis de nommer un membre du Conseil municipal comme étant l'élu responsable de la bibliothèque, pour remplacer Madame Wilson;

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QUE cette résolution annule et remplace la résolution numéro 18-05-150;

CONSIDÉRANT QUE ce représentant agira notamment auprès de Réseau Biblio des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Sonja Lauzon, Directrice du Service des travaux publics, loisirs et culture & directrice générale adjointe.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Antoine Laurin et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham nomme monsieur le conseiller André Junior Florestal, à titre de représentant responsable de la bibliothèque municipale et monsieur le conseiller Kevin Maurice, à titre de substitut au représentant responsable.

Adoptée à l'unanimité

**19-04-088    ENTENTE AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD POUR L'ENTRETIEN DES PELOUSES DES ÉCOLES SAINT-PHILIPPE ET BOUCHARD**

CONSIDÉRANT QUE l'intérêt de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord de procéder à la mise en place de projet pilote avec les municipalités pour l'entretien des pelouses des écoles ;

CONSIDÉRANT QUE la saison 2018 s'est très bien déroulée;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham possède les ressources pour répondre aux besoins de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord s'engage à compenser la Ville de Brownsburg-Chatham pour un montant de 3500 \$, incluant toutes les taxes applicables pour le renouvellement de cette entente;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Sonja Lauzon, Directrice du Service des travaux publics, loisirs et culture & directrice générale adjointe.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kévin Maurice et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise ce renouvellement pour la saison 2019 auprès de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord qui comprend les clauses suivantes :



## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

- Entretien des pelouses des écoles Saint-Philippe et Bouchard pour la saison estivale 2019 du 15 mai au 30 octobre ;
- Les coupes devront se faire au minimum une (1) fois par quatorze (14) jours ;
- Ramassage des débris et déchets au besoin ;
- Compensation financière de la Commission scolaire Rivière-du-Nord de 3500 \$.

Adoptée à l'unanimité

### **SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**19-04-089 ENTENTES INTERMUNICIPALES ÉTABLISSANT LA FOURNITURE DE SERVICE D'ENTRAIDE AUTOMATIQUE ET MUTUELLE AVEC LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL**

CONSIDÉRANT QUE la loi sur la sécurité incendie (RLRQ ch. S3.4), permet d'établir un système d'entraide entre services d'incendie;

CONSIDÉRANT l'article 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 569 et suivants du code municipal concernant les ententes inter-municipales;

CONSIDÉRANT les besoins en ressources humaines et matérielles pour atteindre la mise en œuvre du Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-André d'Argenteuil est en mesure de prêter assistance à la Ville de Brownsburg-Chatham en matière de protection contre l'incendie;

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie de Brownsburg-Chatham est en mesure de prêter aussi assistance à la Municipalité de Saint-André d'Argenteuil en matière de protection contre les incendies;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent conclure une entente pour la fourniture d'assistance de services automatique et mutuelle, en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption du Schéma de couverture de risque les services doivent conclure des ententes d'entraide;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de monsieur Michel Robert, directeur intérimaire du Service de sécurité incendie.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André Junior Florestal et il est résolu :

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la Mairesse, madame Catherine Trickey et le Directeur général, monsieur Hervé Rivet, à signer pour et au nom de la Ville les ententes établissant la fourniture de service d'entraide automatique et mutuelle avec le Service de sécurité de la Municipalité de Saint-André d'Argenteuil.

Adoptée à l'unanimité

### **19-04-090 ENTENTES INTERMUNICIPALES ÉTABLISSANT LA FOURNITURE DE SERVICE D'ENTRAIDE AUTOMATIQUE ET MUTUELLE AVEC LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LACHUTE**

CONSIDÉRANT QUE la loi sur la sécurité incendie (RLRQ ch. S3.4), permet d'établir un système d'entraide entre services d'incendie;

CONSIDÉRANT l'article 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 569 et suivants du code municipal concernant les ententes inter-municipales;

CONSIDÉRANT les besoins en ressources humaines et matérielles pour atteindre la mise en œuvre du Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie de la Ville de Lachute est en mesure de prêter assistance à la Ville de Brownsburg-Chatham en matière de protection contre l'incendie;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent conclure une entente pour la fourniture d'assistance de services automatique et mutuelle, en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption du Schéma de couverture de risque les services doivent conclure des ententes d'entraide;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de monsieur Michel Robert, directeur intérimaire du Service de sécurité incendie.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Sylvie Décosse et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la Mairesse, madame Catherine Trickey et le Directeur général, monsieur Hervé Rivet, à signer pour et au nom de la Ville les ententes établissant la fourniture de service automatique et mutuelle avec le Service de sécurité de la Ville de Lachute.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

**19-04-091 EMBAUCHE D'UN POMPIER TEMPS PARTIEL SUR APPEL**

CONSIDÉRANT QUE messieurs Patrick Duncan et Dany Simoneau ont remis leurs démissions;

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie a un besoin en pompiers rapidement;

CONSIDÉRANT QUE le directeur intérimaire du Service a rencontré le candidat, monsieur Cédric Lévesque en entrevue;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Cédric Lévesque a complété la formation de pompier1 et pompier 2 (DEP);

CONSIDÉRANT QU'il pourra immédiatement aider le Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QU'il s'engage à déménager sur le territoire du Service de Sécurité incendie le plus rapidement possible et fournir une preuve de résidence.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de monsieur Michel Robert, directeur intérimaire du Service de sécurité incendie.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Antoine Laurin et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'embauche de monsieur Cédric Lévesque, à titre de pompier à temps partiel pour le Service de sécurité incendie de la Ville de Brownsburg-Chatham.

Adoptée à l'unanimité

**19-04-092 AUDIT DE REGROUPEMENT DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE – PHASE 2**

CONSIDÉRANT QUE la Phase 1 est complétée;

CONSIDÉRANT QU'une présentation des résultats de la Phase 1 a été faite aux élus ainsi qu'aux directions des SSI en octobre 2018;

CONSIDÉRANT QU'une présentation a été faite aux pompiers des différents SSI en octobre 2018;

CONSIDÉRANT QUE les conseils de ville veulent connaître le résultat de l'évaluation à venir de la Phase 2;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme est « Michel Richer Inc. » et est présentement disponible à produire l'évaluation;

CONSIDÉRANT QUE la soumission est au montant de 9 000, 00 \$, plus taxes applicables assumée par la Ville de Lachute;

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QUE le coût de l'étude sera divisé, à parts égales, entre les trois (3) municipalités.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de monsieur Michel Robert, directeur intérimaire du Service de sécurité incendie.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André Junior Florestal et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le contrat d'audit de regroupement de la Phase 2.

Adoptée à l'unanimité

**19-04-093 MAINTIEN DE LA CONDITION PHYSIQUE CHEZ LES  
POMPIERS**

CONSIDÉRANT QUE le métier de pompier est premièrement physique;

CONSIDÉRANT QUE le SSI en santé-sécurité au travail à l'obligation de s'assurer que ces pompiers ont la condition physique afin de répondre aux exigences physiques du métier;

CONSIDÉRANT QUE tous les pompiers doivent maintenir une condition physique minimale pour exercer le métier;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service a été préparée pour les SSI de la MRC d'Argenteuil ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lachute chapeaute l'offre de service;

CONSIDÉRANT QUE tous les pompiers seront évalués;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'évaluation certains pompiers devront suivre un programme d'entraînement par la suite, afin de répondre aux exigences minimales de l'emploi;

CONSIDÉRANT que le coût pour le SSI de Brownsburg-Chatham sera d'environ 1500,00 \$, plus les taxes applicables.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de monsieur Michel Robert, directeur intérimaire du Service de sécurité incendie.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kévin Maurice et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise, le directeur intérimaire du Service de sécurité incendie, monsieur Michel Robert, à procéder à l'évaluation de l'ensemble des pompiers du Service de sécurité incendie de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

**URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

**19-04-094 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 197-09-2018 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 197-2013 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE CRÉER DEUX NOUVELLES ZONES AGRICOLES, SOIT LA ZONE A-128-1 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE A-128 ET LA ZONE AGRICOLE A-132-1 À MÊME UNE PARTIE DES ZONES A-131 ET A-132 ET D'Y PERMETTRE L'USAGE «ENTREPRISE DE PRODUCTION DE CANNABIS» COMME USAGE ACTIVITÉ AGRICOLE AUTRE (A3) ET D'Y ÉDICTER DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES**

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé par le Conseil municipal à sa séance ordinaire du 15 janvier 2019 et qu'un projet du règlement a été présenté et déposé, à cette même date;

ATTENDU QU'une consultation publique s'est tenue le 5 février 2019 à 18 h, au centre communautaire Louis-Renaud situé au 270, route du Canton, Brownsburg-Chatham, afin de présenter le projet de règlement, le tout conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE des commentaires formulés lors de la consultation, des dispositions d'encadrement visant les conditions d'implantation et d'exercice ont été ajoutés;

ATTENDU QU'UNE requête d'amendement au règlement de zonage en vigueur est déposée afin de créer deux nouvelles zones agricoles, soit la zone agricole A-128-1 à même une partie de la zone A-128 et la zone agricole A-132-1 à même une partie des zones A-131 et A-132 et d'y permettre l'usage «Entreprise de production de cannabis» comme usage activité agricole autre (A3);

ATTENDU QUE cet amendement permettra de définir le nouvel usage «Entreprise de production de cannabis» sous la nouvelle classe d'usage du groupe d'usage agricole (A) identifié comme activité agricole autre (A3) et d'édicter une disposition réglementaire permettant de l'encadrer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Sylvie Décosse et il est résolu :

**QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1**

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, est modifié à son chapitre 2, section 2.2.6, en ajoutant une nouvelle classe d'usage du groupe agricole (A) identifié comme activité agricole autre (A3) comprenant le nouvel usage identifié comme « A301 », tous deux à la suite du paragraphe 2 et qui se lira comme suit :

## *Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham*

« 3. Font partie de la classe « A3 » (activité agricole autre), les usages agricoles spécialisés dans la production de plantes à des fins médicales ou récréatives:

Code d'usage	Description
A301	Entreprise de production de cannabis

.»

### **ARTICLE 2**

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à la section 4.4, à l'article 4.4.1, en supprimant le paragraphe 5 et en le remplaçant par ce qui suit :

« 4.4.1 : Hauteur autorisée

Pour les usages agricoles, une clôture d'une hauteur de 2 mètres peut être érigée partout sur le terrain, à l'exception de l'usage Entreprise de production de cannabis (A301) pour lequel il est permis d'ériger une clôture d'une hauteur maximale de 3 mètres.»

### **ARTICLE 3**

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à son chapitre 10 visant les dispositions particulières à certains usages, secteurs ou zones, en ajoutant une section 10.20 à la suite de la section 10.19 et celle-ci se lira comme suit :

« **Section 10.20:      Entreprise de production de cannabis**

**10.20.1 :      Champ d'application**

Lorsqu'autorisée à la grille des spécifications, une entreprise de production de cannabis (code d'usage A301) est autorisée aux conditions prévues à la présente section.

**10.20.2 :      Conditions d'implantation et d'exercice**

Les conditions d'implantation et d'exercice sont les suivantes :

1. La production de cannabis doit être effectuée à l'intérieur d'un bâtiment fermé;
2. La production de cannabis dans un bâtiment de type «serre» est prohibée;
3. Un bâtiment de production de cannabis doit être implanté à une distance minimale de 60 mètres de toute habitation;
4. Toute nouvelle habitation doit s'implanter à une distance minimale de 60 mètres d'un bâtiment de production de cannabis;
5. Le bâtiment de production de cannabis doit être muni d'un système de filtration de l'air adéquat de manière à prévenir l'émission d'odeur en lien avec les activités;

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

6. Les filtres du système de filtration de l'air doivent être changés selon les spécifications du manufacturier ou de manière à prévenir toute émission possible d'odeur;
7. Aucun faisceau lumineux provenant de l'intérieur du bâtiment de production de cannabis ne doit être visible de l'extérieur;
8. Une aire tampon végétalisée de 3 mètres doit être aménagée en bordure des limites de la propriété adjacentes à un terrain dont l'usage appartient au groupe habitation;
9. L'aménagement de l'aire tampon doit être réalisé conformément aux dispositions prévues à l'article 7.1.8 (aménagement d'une aire tampon).»

### **ARTICLE 4**

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié au plan de zonage visé à l'article 2.7.1, en créant une nouvelle zone agricole A-128-1 à même une partie de la zone A-128, le tout tel qu'illustré sur le Plan de zonage, à son feuillet 1/2, lequel est joint au présent règlement comme annexe «1» pour en faire partie intégrante comme s'il était décrit au long.

### **ARTICLE 5**

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié au plan de zonage visé à l'article 2.7.1, en créant une nouvelle zone agricole A-132-1 à même une partie des zones A-131 et A-132, le tout tel qu'illustré sur le Plan de zonage, à son feuillet 1/2, lequel est joint au présent règlement comme annexe «2» pour en faire partie intégrante comme s'il était décrit au long.

### **ARTICLE 6**

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications des usages et des normes visées à son article 2.1.2, en ajoutant une nouvelle grille pour la zone A-128-1, tout de suite après la zone A-128 et en y édictant toutes les normes et dispositions de la zone agricole A-128 mais également en ajoutant la classe d'usage «Entreprise de production de cannabis A301» sous le nouveau groupe d'usage «A3» (activité agricole autre), lequel est joint au présent règlement comme annexe «3» pour en faire partie intégrante comme s'il était décrit au long.

### **ARTICLE 7**

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications des usages et des normes visées à son article 2.1.2, en ajoutant une nouvelle grille pour la zone agricole A-132-1, tout de suite après la zone A-132 et en y édictant toutes les normes et dispositions de la zone agricole A-132 mais également en ajoutant la classe d'usage «Entreprise de production de cannabis A301» sous le nouveau groupe d'usage «A3» (activité agricole autre), lequel est joint au présent règlement comme annexe «4» pour en faire partie intégrante comme s'il était décrit au long.

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

**ARTICLE 8**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

---

Catherine Trickey  
Mairesse

---

M<sup>e</sup> Pierre-Alain Bouchard  
Greffier et Directeur du  
Service juridique

Avis de motion : Le 15 janvier 2019  
Adoption du projet : Le 15 janvier 2019  
Adoption du 2<sup>e</sup> projet : Le 2 avril 2019  
Adoption du règlement :  
Approbation de la MRC :  
Entrée en vigueur :

Madame la conseillère Sylvie Décosse demande le vote :

Pour :

Madame Catherine Trickey, Mairesse,  
Madame Sylvie Décosse, conseillère,  
Monsieur André Junior Florestal, conseiller,  
Monsieur Kévin Maurice, conseiller,  
Monsieur Antoine Laurin, conseiller.

Adoptée à l'unanimité

**19-04-095 CESSION AUX FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS – DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2019-00002 – CRÉATION DES LOTS 6 280 476 À 6 280 479 DU CADASTRE DU QUÉBEC – MONSIEUR HUGO ST-DENIS**

ATTENDU QUE monsieur Hugo St-Denis a déposé une demande de permis de lotissement numéro 2019-00002 afin de procéder à la création des lots 6 280 476 à 6 280 479 du cadastre du Québec faits à partir du lot rénové 4 422 307 (lot distinct 280-5 du cadastre du canton de Chatham avant la rénovation cadastrale). Cette opération cadastrale est montrée sur un plan préparé par Frédérick Brisson, arpenteur-géomètre, sous la minute 11 961, dossier numéro E38040, en date du 9 octobre 2018, lequel plan est joint à l'annexe 1;

ATTENDU QUE ce projet d'opération cadastrale vise la création de quatre (4) lots distincts destinés à la construction d'habitations trifamiliales qui auront front sur la route du Canton (route 148);

ATTENDU QUE, selon les termes de l'article 2.2.1 du Règlement de lotissement numéro 198-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, le Conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs et terrains de jeux exigée en vertu de ce règlement;



***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

ATTENDU QUE la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10 % de la superficie du terrain assujettie à cette cession, comprise dans le plan et située dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient à l'établissement de parcs, de terrains de jeux et en espaces naturels, ou de verser une somme d'argent qui doit représenter 10 % de la valeur de l'ensemble des lots compris dans le plan relatif à l'opération cadastrale;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de la Directrice du Service de l'urbanisme et du développement durable, madame Danielle Cyr.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kévin Maurice et il est résolu :

QUE le Conseil accepte la contrepartie en argent pour cette cession. Sur la base de l'évaluation foncière, la contribution de 10 % en argent représente un montant de 4 860 \$. Le détail de cette contribution est montré à la section « Renseignements comptables » du permis de lotissement visé, joint à l'annexe 2.

Adoptée à l'unanimité

**19-04-096 DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) AFIN D'AUTORISER À DES FINS AUTRES QUE L'AGRICULTURE UNE SUPERFICIE APPROXIMATIVE DE 1,51 HECTARE, CORRESPONDANT À UNE PARTIE DU 4 677 173 DU CADASTRE DU QUÉBEC ET D'Y PERMETTRE L'EXPLOITATION D'UNE SABLIERE – MONSIEUR CLAUDE BARIL POUR ET AU NOM DE L'ENTREPRISE 9045-3499 QUÉBEC INC.**

ATTENDU QUE la demande d'autorisation déposée par monsieur Claude Baril, pour et au nom de l'entreprise 9045-3499 Québec Inc, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), vise à autoriser un usage autre qu'agricole, soit pour l'exploitation d'une sablière dans l'objectif d'extraire et d'exporter le sable sur la propriété située sur le lot 4 677 173 du cadastre du Québec, située sur la montée Jackson;

ATTENDU QUE la requête vise à permettre au requérant de poursuivre les activités d'exploitation de la sablière sur une partie du lot 4 677 173 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE cette présente demande se veut être le renouvellement de l'autorisation déjà obtenue de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) sous la décision numéro 405603 émis le 3 mars 2014 visant un usage de sablière;

ATTENDU QUE la demande d'autorisation vise l'exploitation d'une sablière sur le lot agricole pour une durée de dix (10) ans;

ATTENDU QUE la superficie existante de la sablière est de 2,0050 hectares mais que la demande vise plutôt une superficie d'exploitation de 1,51 hectare;

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

ATTENDU QUE l'entreprise exploite présentement une sablière sur le lot 4 677 173 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le projet du demandeur est conforme à la réglementation de la Ville de Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE le lot visé par la demande se situe dans la zone agro-forestière Af-210, qui est en zone agricole permanente;

ATTENDU QU'il est nécessaire de faire une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) étant donné la localisation dans la zone agricole permanente;

ATTENDU QUE le dossier sera soumis au Comité consultatif agricole (CCA) de la MRC d'Argenteuil pour approbation;

ATTENDU QUE le présent appui sera signifié également à la Commission de protection du territoire agricole du Québec conformément à l'article 58 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

ATTENDU QUE malgré l'acceptation par résolution du projet, la compagnie devra fournir tous les documents exigés par la réglementation;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de la Directrice du Service de l'urbanisme et du développement durable, madame Danielle Cyr.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kévin Maurice et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham appuie la demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin de permettre, l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, une superficie approximative de 1,51 hectare, correspondant à une partie du lot 4 677 173 du cadastre du Québec, et d'y permettre l'exploitation d'une sablière.

Adoptée à l'unanimité

### **TRAVAUX PUBLICS (Équipements et infrastructures (hygiène du milieu))**

#### **19-04-097 BARRAGE PRINCIPAL DU LAC CROOKS (X0004892) ET DIGUE SECONDAIRE DU LAC CROOKS (X2111375) – DÉMARCHES DE MISE AUX NORMES DE BARRAGES DE FORTE CONTENANCE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham est propriétaire de la digue secondaire du lac Crooks (X2111375) qui est identifiée comme étant un barrage de forte contenance dans le Répertoire des barrages du *ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques*;

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QUE le barrage principal du lac Crooks (X0004892) qui est identifié comme étant un barrage de forte contenance dans le Répertoire des barrages du *ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques*;

CONSIDÉRANT QU'UNE évaluation de la sécurité de la digue secondaire du lac Crooks (X2111375) a été produite le 12 mars 2010 par AECOM et signée par messieurs David Morissette, ing. M. Eng., Mostafa Taye, ing. et Jean-François Mercier, ing. M. Sc. A;

CONSIDÉRANT QU'UNE étude de sécurité du barrage principal du lac Crooks (X0004892) a été produite le 9 février 2018 par l'Équipe Laurence inc. et signée par messieurs Simon L'heureux, ing. jr. et Vincent Bouré, ing., M. Sc.;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation de la sécurité de la digue secondaire du lac Crooks (X2111375) recommande que des travaux de mise aux normes doivent être effectués notamment par la stabilisation de la berme de la digue en aval;

CONSIDÉRANT QUE l'étude de sécurité du barrage principal du lac Crooks (X0004892) recommande que des travaux correctifs de mise aux normes doivent être effectués notamment pour augmenter la capacité de l'appareil d'évacuation et qu'une étude de stabilité du barrage soit réalisée par un ingénieur géotechnicien avant la préparation des plans et devis pour le nouveau déversoir;

CONSIDÉRANT QUE des correctifs visant la mise aux normes de la digue secondaire et du barrage principal du Lac Crooks doivent obligatoirement être effectués selon la *Loi sur la sécurité des barrages* afin d'assurer l'exploitation sécuritaire des ouvrages;

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide financière à la mise aux normes de barrages municipaux (PAFMAN) dévoilée le 31 janvier 2019 vise à soutenir les municipalités de taille petite dans la mise aux normes de barrages municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Sonja Lauzon, Directrice du Service des travaux publics, loisirs & culture et directrice générale adjointe.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André Junior Florestal et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham appuie la démarche de mise aux normes du barrage du lac Crooks (X0004892) et de la digue secondaire du lac Crooks (X2111375) soit notamment par la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 et du volet 2 du PAFMAN, par la préparation d'une étude géotechnique, de plans et devis, d'un estimé préliminaire du coût des travaux et d'un règlement d'emprunt et par l'obtention des autorisations nécessaires.

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham appuie la démarche de mise aux normes du barrage du lac Crooks (X0004892) par la préparation d'une entente concernant l'exploitation temporaire du barrage afin de pouvoir bénéficier d'une aide financière dans le cadre du volet 1 et du volet 2 du PAFMAN.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise madame Sonja Lauzon, directrice du Service des travaux publics, loisirs & culture et directrice générale adjointe, et monsieur Sébastien Simard, inspecteur en environnement, à signer tous les documents requis pour la demande d'aide financière relative à l'étude de l'évaluation de la sécurité des barrages visés par la présente résolution et exposant les travaux correctifs qui en découlent, dans le cadre du volet 1 et du volet 2 du PAFMAN;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise madame Sonja Lauzon, directrice du Service des travaux publics, loisirs et culture et directrice générale adjointe, et monsieur Sébastien Simard, inspecteur en environnement à signer tous les documents requis pour l'obtention des autorisations nécessaires pour la mise aux normes des barrages visés par la présente résolution notamment auprès du *Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec*.

Adoptée à l'unanimité

### **19-04-098 BARRAGE MCNAUGHTON (X0004907) – DÉMARCHES DE MISE AUX NORMES D'UN BARRAGE DE FORTE CONTENANCE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham est propriétaire du barrage McNaughton (X0004907) qui est identifié comme étant un barrage de forte contenance dans le Répertoire des barrages du *ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques*;

CONSIDÉRANT QU'UNE étude de sécurité du barrage du lac Lawrence a été produite le 10 juillet 2016 par monsieur Miroslav Chum, ing., M. Sc.;

CONSIDÉRANT QUE l'étude de sécurité du barrage du lac Lawrence recommande que des travaux importants de mise aux normes doivent être effectués notamment par la correction de la pente trop abrupte de la digue et de la percolation à sa base et par l'augmentation de la capacité hydraulique du déversoir et de la hauteur de la revanche;

CONSIDÉRANT QUE des correctifs visant la mise aux normes du barrage du lac Lawrence doivent obligatoirement être effectués selon la Loi sur la sécurité des barrages afin d'assurer l'exploitation sécuritaire de l'ouvrage;

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide financière à la mise aux normes de barrages municipaux subvention (PAFMAN) dévoilée le 31 janvier 2019 vise à soutenir les municipalités de petite taille dans la mise aux normes de barrages municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Sonja Lauzon, Directrice du Service des travaux publics, loisirs & culture et directrice générale adjointe.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kévin Maurice et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham appuie la démarche de mise aux normes du barrage McNaughton (X0004907) soit notamment par la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 et du volet 2 du PAFMAN, par la préparation d'une étude géotechnique, de plans et devis, d'un estimé préliminaire du coût des travaux et d'un règlement d'emprunt et par l'obtention des autorisations nécessaires.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise madame Sonja Lauzon, directrice du Service des travaux publics, loisirs & culture et directrice générale adjointe, et monsieur Sébastien Simard, inspecteur en environnement, à signer tous les documents requis pour la demande d'aide financière relative à l'étude de l'évaluation de la sécurité du barrage visé par la présente résolution et exposant les travaux correctifs qui en découlent, dans le cadre du volet 1 et du volet 2 du PAFMAN;

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise madame Sonja Lauzon, directrice du Service des travaux publics, loisirs & culture et directrice générale adjointe, et monsieur Sébastien Simard, inspecteur en environnement, à signer tous les documents requis pour l'obtention des autorisations nécessaires pour la mise aux normes du barrage visé par la présente résolution notamment auprès du *Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec*.

Adoptée à l'unanimité

### **19-04-099 DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'AJOUT D'UNE LUMIÈRE DE RUE, ENTRE LE 89 ET LE 146, CHEMIN SINCLAIR**

CONSIDÉRANT une requête de citoyens pour l'ajout de lumière de rue, dans un tronçon non bâti du chemin Sinclair, entre le 89 et le 146, chemin Sinclair;

CONSIDÉRANT QUE le budget d'opération annuel pour ce type de demande est très restreint pour l'année 2019 et ne permet d'autoriser l'ajout que d'une seule lumière de rue cette année;

CONSIDÉRANT QU'une analyse du Service des travaux publics révèle qu'actuellement, il n'y a aucune lumière de rue dans ce secteur et pourrait faire l'objet de l'ajout d'une lumière de rue;

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QUE dans le but d'améliorer les frais de consommation électrique et d'entretien au fil des années, il y a lieu d'installer un luminaire au L.E.D.;

CONSIDÉRANT QUE les frais pour l'installation d'un nouveau lampadaire de rue directement sur un poteau existant de ligne électrique représentent un montant approximatif de 1 296,00 \$, chacun, incluant toutes les taxes applicables, en incluant les frais de branchements requis par la Société d'État « Hydro-Québec »;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Sonja Lauzon, Directrice du Service des travaux publics, loisirs & culture et directrice générale adjointe.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André Junior Florestal et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'installation d'une nouvelle lumière de rue, à savoir :

- Une (1) lumière à la hauteur du poteau existant d'Hydro-Québec, portant le numéro N3TXDF, sur le tronçon du chemin Sinclair situé entre le 89 et le 146, chemin Sinclair;

QUE Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la dépense, à même le Règlement d'emprunt numéro 230-2016.

Adoptée à l'unanimité

### **19-04-0100 RENOUELEMENT DU CONTRAT DE SERVICE AVEC LE CENTRE DE TRI D'ARGENTEUIL POUR L'ANNÉE 2019**

CONSIDÉRANT l'offre de service du Centre de Tri d'Argenteuil qui propose de renouveler les services offerts à la Ville pour la période du premier mai jusqu'au jour de l'Action de grâce à temps complet et par la suite offre un hivernal sur cinq (5) jours par semaine pour le restant de l'année;

CONSIDÉRANT les tarifs proposés pour 2019, à savoir :

Type de frais	Tarification 2013-2017	Tarification 2018	Tarification proposée	Augmentation estimée
Matériaux mixtes	75 \$/tonne	77 \$/tonne	78,50 \$/tm	713 \$
Location d'un conteneur dédié	2 \$/jour	3 \$/jour	3 \$/jour	----
Frais de levée	30 \$/levée	30,75 \$ /levée	31,50 \$ /levée	11,25 \$
Déglçage (au besoin)	50 \$	51,25 \$	52,25 \$	5,00 \$
		1 087,75 \$		<b>730,00 \$</b>

## *Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham*

CONSIDÉRANT QUE les tarifs payés par les utilisateurs/payeurs pour les services d'apport volontaire demeurent inchangés, à savoir :

Clientèle	Tarification	Commentaires
Coffre de voiture	5 \$	Service très peu utilisé
Camionnette ou remorque (4x8)	10 \$	80% des utilisateurs
Camion de type 6 roues ou camionnette et remorque attachée	20 \$	20% des utilisateurs

CONSIDÉRANT QUE le service offert répond à un besoin;

CONSIDÉRANT QUE les méthodes employées respectent l'environnement et encouragent la revalorisation de la matière;

CONSIDÉRANT QUE tout le tonnage de matière traité au Centre de tri est comptabilisé dans le tonnage des matières recyclées;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Sonja Lauzon, Directrice du Service des travaux publics, loisirs & culture et directrice générale adjointe.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Antoine Laurin et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la nouvelle offre de Service du Centre de Tri d'Argenteuil pour l'année 2019.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham mandate le Service des travaux publics, à faire les démarches nécessaires auprès des divers intervenants afin de concrétiser ledit projet.

Adoptée à l'unanimité

### **19-04-0101 RÉSULTATS D'APPEL D'OFFRES PUBLIC - TRAVAUX DE RÉHABILITATION D'UN TRONÇON DE LA RUE PRINCIPALE ENTRE LA RUE DU COUVENT ET DE LA SEPTACO – OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres pour des travaux de réhabilitation d'un tronçon de la rue Principale entre la rue du Couvent et de Septaco, par le biais du site officiel des appels d'offres publics, SEAO;

CONSIDÉRANT les résultats reçus, toutes taxes incluses, à savoir :

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Prix</b>
<b>Construction TRB inc.</b>	1 458 422,92 \$
<b>Excapro inc.</b>	1 585 662,36 \$
<b>Construction Monco inc.</b>	1 635 883,80 \$
<b>Émile Foucault Excavation inc.</b>	1 682 430,90 \$
<b>Entreprises GNP inc.</b>	1 906 285,50 \$
<b>Duroking Construction</b>	2 002 166,20 \$
<b>Outabec Construction</b>	2 081 047,50 \$
<b>Pronex Excavation inc.</b>	2 419 666,54 \$

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QUE deux soumissionnaires se sont avérés non conformes, mais que cela n'a pas d'incidence sur la plus basse soumission reçue;

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis respectent les estimations préliminaires du coût des travaux;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la firme d'ingénieurs mandatée pour ces travaux, BHP Conseils;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont payables à même le Règlement d'emprunt portant le numéro 250-2018 prévu à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Sonja Lauzon, Directrice du Service des travaux publics, loisirs & culture et directrice générale adjointe.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Kévin Maurice et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accorde le contrat pour des travaux de réhabilitation d'un tronçon de la rue Principale entre la rue du Couvent et de Septaco, auprès du plus bas soumissionnaire conforme, à savoir : *Construction T.R.B.*, pour un montant total incluant les taxes et les contingences de 1 458 422,92 \$.

Adoptée à l'unanimité

### **19-04-0102 BALAYAGE DE RUE – AUTORISATION DE CONTRAT POUR LA SAISON ESTIVALE 2019 – LOCATION D'UN BALAI SANS OPÉRATEUR**

CONSIDÉRANT un processus d'appel d'offres public officiel par le système électronique des appels d'offres publics (SEAO);

CONSIDÉRANT QU'aucune entreprise spécialisée dans le domaine n'a soumissionné, que ce soit *avec ou sans* opérateur;

CONSIDÉRANT QUE les besoins en balayage sont requis sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT QUE la Ville ne possède pas ce type d'équipement;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs appels auprès de fournisseurs potentiels ont révélé que les carnets des commandes sont comblés pour la saison à venir;

CONSIDÉRANT QUE les besoins en balayage de rue sont concentrés pour les mêmes semaines de travail pour l'ensemble des villes;

CONSIDÉRANT la quantité de sable magistrale épanchée sur les routes lors de la saison hivernale 2018-2019;



## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT l'offre de service obtenue de la part de Gestion SMW inc., sans opérateur, modèle Johnston 4000, mécanique, 2013, pour une période s'échelonnant de la mi-avril jusqu'à la mi-septembre 2019, pour un montant forfaitaire de 22 996,00 \$, incluant toutes les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service de madame Sonja Lauzon, Directrice du Service des travaux publics, loisirs & culture et directrice générale adjointe.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Antoine Laurin et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte l'offre de l'entreprise Gestion SMW inc. pour un balai mécanique pour la saison estivale 2019 au montant de 22 996,00 \$, incluant toutes les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

### ***DOSSIERS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL***

#### ***PÉRIODE DE QUESTIONS***

*De 19h45 à 20h08 : Des contribuables posent des questions sur différents dossiers et madame la Mairesse, leur répond.*

#### **19-04-0103 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

À 20h09 il est proposé par monsieur le conseiller Antoine Laurin et il est résolu :

QUE la présente séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

---

Catherine Trickey,  
Mairesse

---

M<sup>c</sup> Pierre-Alain Bouchard,  
Greffier et directeur du Service  
juridique